

PARCOURS D'ARTISTES DU QUARTIER SAINTE MARGUERITE

CANDIDATURE ARTISTE PARTICIPANT - Édition 2020

**Le parcours d'artistes du quartier Sainte Marguerite de Liège
se tiendra le samedi 20 de 15h à 19h et le dimanche 21 juin 2020 de 14h à 17h.**

*Cette initiative a pour objectif de faire découvrir, promouvoir et valoriser
le quartier sous l'aspect artistique ainsi que ses artistes et ses créateurs.*

Prénom de l'artiste/créateur exposant

Nom de l'artiste/créateur exposant

Alias / nom d'artiste (à utiliser dans les différentes publications concernant l'événement).....

Collectif/groupe/association exposant

Discipline(s) artistique(s)

Veillez joindre à la présente des images (3 minimum) illustrant votre travail.

Téléphone/Gsm Courriel@.....

Site internet

Domicile

Adresse de l'atelier

Lieu d'exposition : domicile - atelier

Je peux accueillir (*indiquer combien*) autres artistes dans mon atelier/espace d'exposition ; cela gratuitement.

Je demande de pouvoir exposer dans un des espaces collectifs mis à disposition (défini par l'organisation).

Par la présente, je confirme ma disponibilité lors de l'événement. Je m'engage à assurer la permanence sur le lieu d'exposition dans les dates et horaires prévus, à bien accueillir les visiteurs et à mettre tout en œuvre afin de promouvoir au mieux l'événement et le quartier.

L'inscription est gratuite. L'artiste/créateur n'est en aucun cas rémunéré.

L'organisation n'est aucunement responsable d'éventuels dommages occasionnés aux œuvres exposées ou aux lieux d'expositions. L'artiste/créateur est libre de souscrire une assurance, s'il le souhaite.

Les artistes/créateurs libèrent les droits d'auteurs pour l'éventuelle utilisation de l'image de leurs œuvres dans le cas de la promotion de l'événement (support de promotion de type affiche, dépliant, web, etc. ou mise à disposition de la presse). Le cas contraire, une demande écrite doit parvenir à l'organisation avant le 15 mai 2020.

Fait à....., le

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »